

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014

Le deux juin 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2014

Présents Mmes DALLES, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN, SCOLARI
Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, REGAZZONI, ROUDET, TROUILLOUD,
VERGUIN

Pouvoir : Mme COATTRENEC donne procuration à Mme MOSCA

Absent :-----

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2014 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Madame KATAN Marie Christine - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 25/2014 : MAPA réalisation d'études relative à la prévention des risques - lot N°1 le Perrin

Décision 26/2014 : MAPA aménagement d'un local commercial

Décision 27/2014 : MAPA isolation dernier étage de la Mairie - Avenant N°2 au lot N°2 menuiseries extérieures

Décision 28/2014 : MAPA réhabilitation ancienne cure- Avenant N°1 au lot N°8 chauffage - plomberie - VMC

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury d'assises 2015. Il précise que ce tirage au sort se fait d'après les listes électorales des Communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin, Chirens et St Etienne de Crossey. Il faut tirer au sort 15 personnes et le Président du Tribunal n'en retiendra que 5. Ces personnes pourront être appelées à faire partie d'un jury d'assise au cours de l'année 2015

St Nicolas de Macherin

665 ROSTAING TROUX Edmond

211 COCHET TERRASSON Christiane ép. PIN

St Aupre

580 MANDRIER Alice ép. HERMANN
250 COUNET Patrick

Chirens

1890 VITALE JOURNET Concetta
299 BREDY Patrick
1789 THOUVENOT Sébastien
1059 LANGON Bernard
1894 BERTAGNOLIO Odile ép. WOOD

St Etienne de Crossey

44 BANAS Roland
275 CROLARD Karine
328 DERUY Marie pascale ép. BOUTON
966 THERMOZ-MARTIN Gérard
238 CHRETIEN Emmanuel
810 PERRIN Maurice

Délibération N° 48/2014 :

VIREMENT DE CREDIT N° 02/2014

Le Maire,

Vu les dépenses supplémentaires suivantes :

- Article 2188-103, achat de mobilier ergonomique pour une élève de l'école maternelle (bureau, chaise et jeux d'accessoires magnétiques) pour 388,75 € TTC arrondis à **400€** ;
- Article 2132-105, la fourniture et pose d'une porte de douche en verre dans le T4 de l'ancienne Cure pour 392,80 € H.T soit **432,08 € TTC, arrondis à 435 €** Avenant qui a donné lieu à une décision du Maire N°28/2014.

Ces dépenses supplémentaires donnent lieu à des modifications des crédits votés lors du BP 2014 :

article 2188-103 mobilier +400€
article 2132-105 bâtiments de rapport + 435€
via le poste des dépenses imprévues - 835 €

Les prévisions budgétaires (2 700€ TTC) inscrites à l'article 2184-103, pour l'acquisition de deux armoires de rangement des produits dangereux aux services techniques, s'avèrent plus élevées que le devis (1 092,55€ TTC arrondis à **1 095 €**), aussi les crédits disponibles (1 605 €) peuvent être affectés aux dépenses ci-dessous, en raison de prévisions budgétaires non suffisantes :

- **article 2132-105, + 1 350€ TTC** pour l'alimentation télécom du commerce et des logements de l'ancienne cure, non prévue dans les marchés de réhabilitation ;
- **article 2161-41, + 154€** : l'acquisition de la devise « liberté, égalité, fraternité » à fixer sur le fronton de la mairie, pour 1 054 € TTC alors que le budget prévoyait une dépense de 900€.

Les 101 € de reliquat sur les armoires restant affectés au compte 2184-103, **ce sont donc 1 504 € de crédits à diminuer de l'article 2184-103.**

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2014 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	835,00	
2132-105	Bâtiments de rapports		1 785,00
2161-41	Œuvre d'art		154,00
2184-103	Acquisition matériel et mobilier divers	1 504,00	
2188-103	Acquisition matériel et mobilier divers		400,00
Total section		2 339,00	2 339,00
Total général		0,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote par 21 voix et une abstention la modification des crédits inscrits au budget primitif 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 49/2014

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION « CLUB ST DENIS »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Club St Denis,
Vu que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des 30 ans du Club
Vu le rapport de la commission des finances

PROPOSE

Qu'une somme de 1000 € soit exceptionnellement allouée à l'association CLUB ST DENIS

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 21 voix pour et une abstention,

- S'engage à prendre la délibération de virement de crédit, nécessaire à l'attribution de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

Délibération N° 50/2014

VIREMENT DE CREDIT N° 03/2014

Le Maire,

Vu la demande de subvention du club St Denis à l'occasion des 30 ans du Club.
Vu la délibération octroyant une subvention de 1000 € au club St Denis.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2014 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
6574	Subvention		1 000,00
Total section		1 000,00	1 000,00
Total général		0,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote par 21 voix et une abstention la modification des crédits inscrits au budget primitif 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus

Délibération N°51/2014 :

CONTRACTION D'UN EMPRUNT DE 300 000 € AUPRES DE LABANQUE POSTALE

Madame PEYLIN Ghislaine ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Rapporteur, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement du cœur du village, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 Euros.

Vu la consultation lancée auprès de 4 établissements bancaires,
Vu l'offre de financement de la banque postale,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2014-03 attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, par 21 voix,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000,00 Euros
Durée du contrat de prêt : 12 ans
Objet du contrat de prêt : Financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2026

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/07/2014 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe 2,69%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 Jours.

Echéance d'amortissement et des intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 500,00 Euros

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports

Monsieur Fabrice Huré, membre de la commission finances et sports, chargé du camping, signale que des entretiens ont eu lieu pour l'embauche de saisonniers pour la saison 2014. 9 candidats avaient été retenus, 4 ont été sélectionnés, les autres ayant déjà trouvé un emploi pour l'été. Il manque un saisonnier pour la période du 13 août au 6 septembre. Un appel à candidature sera relancé pour cette période.

Monsieur Verguin, chargé des équipements sportifs foot, évoque la réunion avec Monsieur Laurent Prey qui organise un tournoi de foot avec des handicapés le 28 juin. Cette manifestation ayant lieu en même temps que la kermesse de l'école, le gymnase ne pourra pas être prêté mais les organisateurs pourront utiliser les équipements extérieurs du gymnase.

Un petit terrain de foot a été tracé pour pallier à la non utilisation du terrain d'entraînement pour entretien.

La réunion pour le planning du gymnase aura lieu mardi 3 à 18 h 30.

Urbanisme :

Le nouvel architecte conseil, Monsieur Durand, a pris ses fonctions et donne satisfaction aux membres de la commission.

La prochaine réunion de la commission aura lieu en présence de Monsieur Nicoud et Madame Labrousse de la DDT, chargés de l'instruction des dossiers d'occupation des sols

Quelques dossiers délicats sont traités par la commission. Ces dossiers doivent donner lieu à une attention accrue de la part des services municipaux.

Le 21 juin de 10 h à 12 h, le projet de la SEMCODA sera présenté aux Stéphanois

La Préfecture demande que soit désigné parmi les membres du Conseil municipal un référent « ambroisie ».

Madame Marrant et Monsieur Reggazzoni se proposent pour être référents.

Travaux :

Les travaux d'accessibilité de la Mairie et l'installation de nouvelles toilettes publiques devraient commencer semaine 26.

La société COLAS va démarrer mi-juin, la réfection des routes communales.

Les travaux du local pour la coiffeuse débuteront mercredi 4, ce même jour une rencontre aura lieu avec le bureau d'étude pour la réfection du pont des Moulins.

Le désamiantage avant démolition des bâtiments du centre Bourg se fera semaine 25.

L'entreprise FRANCHINI effectuera les travaux de réparation des fuites de la toiture du gymnase.

Un comptage des voitures a été fait sur le chemin des Vachonnes pendant sept jours. Le compteur a relevé une moyenne de 64 véhicules dans le sens St Aupre – le Bourg et 16 véhicules dans le sens le Bourg – St Aupre. La vitesse moyenne relevée se situe entre 20 et 30 KM/H

Vie du village

La commission travaille sur la thématique de la prochaine saison culturelle.

Actuellement les 3 communes du bassin de vie de la haute Morge : St Aupre, St Nicolas de Macherin et St Etienne de Crossey préparent le centenaire de la guerre de 14/18 avec l'élaboration d'une exposition itinérante. Dans chaque commune les élus et des « historiens locaux » font des recherches dans les archives communales pour alimenter cette exposition.

Madame Montéréal expose aux élus la future organisation pour la préparation et le déroulement des diverses cérémonies annuelles.

Elle passe ensuite en revue les évènements du mois à venir.

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale qu'avec Madame Coattrevec, elles se sont rendues à une réunion d'information sur les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF et le Pays Voironnais. Elles n'ont retenues aucune information nouvelle pour la commune qui est déjà dans le CEJ du Pays Voironnais depuis de nombreuses années.

Les fiches projets pour le renouvellement du CEJ 2014-2017 ont été envoyées.

Un courrier de la CAF nous informe que le dossier pour la subvention d'un minibus passera en conseil d'administration courant juillet.

Une réunion avec l'association Animation Expression Jeunes (AEJ) concernant le bilan 2013-2014 et les perspectives 2014-2015 du périscolaire aura lieu jeudi 5 à 20 h 30.

L'assemblée générale de la crèche aura lieu le 10 juin à 20 h 00.

Le conseil d'école de la maternelle a eu lieu ce jour à 18 h et celui de l'école élémentaire aura lieu le 16 juin.

La remise des permis piéton aux élèves aura lieu également le 16 juin.

Le 2 juillet Monsieur le Maire et Madame Peylin remettront aux élèves de CM2 les calculettes, cadeau de la Mairie pour leur passage en 6^{ème}.

Madame Yvonne Barnier part à la retraite à la fin de l'année scolaire, les élus et le personnel se retrouveront pour cette occasion le 26 juin à 18 h 30.

Madame Peylin propose aux élus de manger au restaurant scolaire pour mieux connaître ce service municipal.

Un appartement T2 est à louer. Il est situé au rez de chaussée de l'ancienne cure avec une petite terrasse privative et une vue sur l'étang.

Clôture de la séance à 22 h 50

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 7 JUILLET 2014 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 10 juin 2014